



Dispositif harmonisant automatiquement les positions du dossier et du repose-pied des voitures d'enfants et de tous sièges en général.

M. GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODOLAUSSE, résidant en France (Tarn-et-Garonne).

Demandé le 15 octobre 1948, à 11^h 15^m, à Montauban.

Délivré le 13 septembre 1950. — Publié le 12 février 1951.

La présente invention a pour objet un dispositif solidarissant et harmonisant en partie les déplacements du dossier et du repose-pied de tous les sièges existant et, notamment, celui des voitures d'enfants dites charrettes ou poussettes.

Dans le plan annexé à la présente description :

La fig. I représente une vue partielle et de profil du châssis de la voiture;

La fig. II représente une vue de face des leviers du dossier seulement;

La fig. III est une variante du dispositif du dossier.

Le dossier est représenté schématiquement par un de ses supports 1, découpé à sa partie inférieure en forme de glissière 2. Un tourillon 3 est rivé, plus haut et à une distance convenable, dans le support 1.

Dans un secteur crénelé 4, qui peut être solidaire du longeron 5 portant le siège de la poussette, plusieurs encoches 6 ont été taillées concentriquement à l'axe 7 faisant entretoise et fixé dans le secteur 4. Dans ces crans vient se loger le tourillon 3 qui immobilise le dossier dans une certaine inclinaison.

Un levier 8, oscillant librement autour de l'axe 7, est rendu solidaire du repose-pied 9 par l'intermédiaire de la bielle articulée 10. Le repose-pied 9 tourne librement autour de l'axe 11 fixé dans le longeron 5 du siège. Le levier 8 est muni d'une butée 12 qui, sous la pesée du repose-pied 9, vient s'appuyer sur la partie inférieure du support 1 du dossier.

La pointe 22 du secteur 4 limite vers la droite les déplacements du dossier.

Pour fixer le dossier 1 dans une des trois positions permises par les encoches 6, il suffit de le soulever jusqu'à ce que le tourillon 3 échappe aux dents et de mettre celui-ci dans le cran correspondant à l'inclinaison désirée. La glissière 2, où circule librement l'axe 7, permet que le dossier opère simultanément un mouvement vers le haut et une rotation.

En se déplaçant vers la gauche, la partie infé-

rieure du support 1 repousse la butée 12 qui, agissant sur le levier fou 8 et la bielle 10, déplace également le repose-pied 9 dans le même sens.

En désignant par A, B et C trois des positions possibles du dossier, on voit que la butée 12, les deux articulations de la bielle 10 et le repose-pied 9 occupent chacun les positions A, B et C correspondantes.

Dans la position A, l'enfant, par exemple, est assis normalement; dans la position B, il est à moitié allongé et dans la position C il est complètement couché. L'harmonie des inclinaisons respectives du dossier et du repose-pied peut être poussée aussi loin que nécessaire. Au surplus, le nombre de ces positions peut être augmenté ou diminué à volonté en établissant un nombre correspondant de crans 6 dans le secteur 4.

Enfin, comme pour des raisons d'encombrement minimum ces dossiers sont généralement éclipçables, on peut amener le support 1 dans la position horizontale D par une manœuvre semblable. Ce déplacement n'affecte pas les positions du levier 8 et du repose-pied 9, qui deviennent libres, car la butée 12 n'est plus en contact avec la partie inférieure du support 1 du dossier.

Dans la variante de la fig. III, la glissière 2 de la fig. I est remplacée par un petit levier 13 convenablement placé et articulé librement en 14 et en 15. Ses oscillations autour de l'axe 14, solidaire du secteur 4, sont limitées par les butées 16 et 17. Le levier 18 est articulé librement en 19 et en 20 sur la partie inférieure du support 1 et sur la bielle 10. Une butée 21 est rivée dans le support 1.

Ainsi donc, comme précédemment, le mouvement du dossier 1 est limité verticalement par les butées 16 et 17 et il peut pivoter autour de l'articulation 15 qui joue le même rôle que l'axe 7 de la fig. I. Lorsqu'on incline le dossier vers la droite, la partie inférieure de son support 1 se déplaçant vers la gauche y entraîne le repose-pied 9 par l'intermédiaire de la bielle

10 et du levier 18 qui est poussé par la butée 21.

Par contre, lorsqu'on veut mettre le dossier dans la position horizontale D représentée en pointillé, le repose-pied ne bouge pas grâce au système articulé constitué par la bielle 10 et le levier 18, lequel n'est plus en contact avec la butée 21. Les butées 16 et 17 ne dépassent pas le plan du levier 13 pour ne pas gêner les oscillations du support 1 autour de l'axe 15.

Une autre variante consisterait à inverser glissière 2 et axe 7, c'est-à-dire en pratiquant la glissière dans le secteur 4, dans le sens de l'axe B, et en fixant un deuxième tourillon dans le support 1 à l'endroit où s'y trouve l'axe 7 quand le dossier est tiré vers le haut.

RÉSUMÉ.

L'invention se caractérise :

D'une manière générale, par une combinaison des dispositifs décrits ci-dessus : secteur denté, support à glissière, levier et bielle, solidarissant et harmonisant certaines des positions du dossier et du repose-pied des voitures d'enfants;

Par le fait que les positions du dossier et du repose-pied sont simultanément dépendantes d'un secteur denté, lequel permet autant d'inclinaisons que nécessaires;

Par le fait que le dossier peut se rabattre dans la position d'encombrement minimum en lais-

sant toute liberté de mouvement au repose-pied;

Par un support du dossier pouvant simultanément se soulever et pivoter par un des moyens ci-dessus définis;

Par un repose-pied pivotant autour d'un axe et relié au dossier par un système de bielle et de levier;

Enfin, par l'extrême facilité de la manœuvre réalisable même les yeux fermés et par laquelle, avec une seule main, on peut harmoniser simultanément les positions du dossier et du repose-pied, ce qui jusqu'à présent exigeait plusieurs opérations.

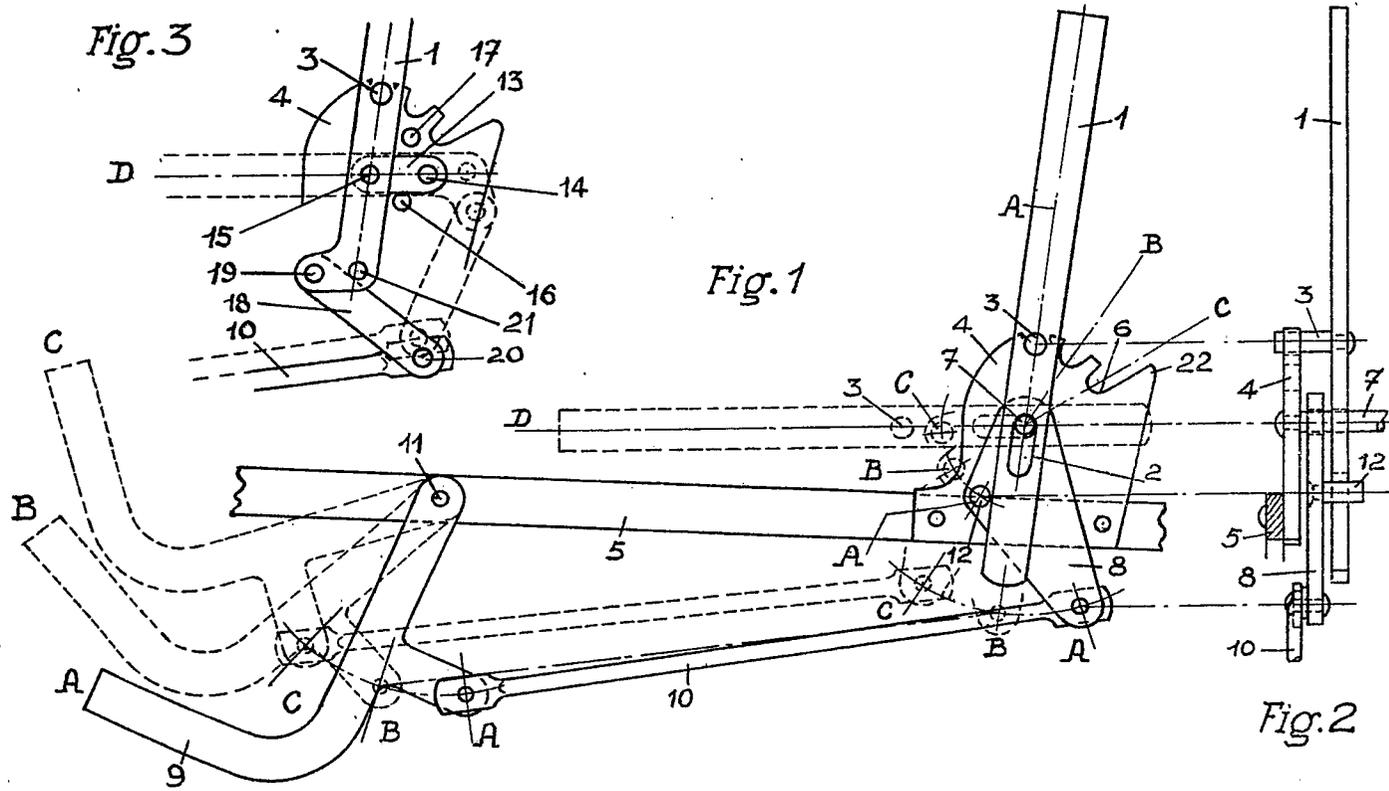
Par ailleurs, il est expressément revendiqué :

Que tout dossier, à qui est appliqué la combinaison du secteur denté et du support à glissière, peut commander les déplacements simultanés du siège et du repose-pied;

Que les dispositifs dont il est fait mention ci-dessus sont applicables à toutes sortes de véhicules, sans exception, ainsi qu'aux chaises et fauteuils divers, etc.

Il va sans dire que les matières, formes et dimensions des dispositifs ci-dessus peuvent varier sans altérer le principe même de la présente invention.

GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODOLAUSSE.



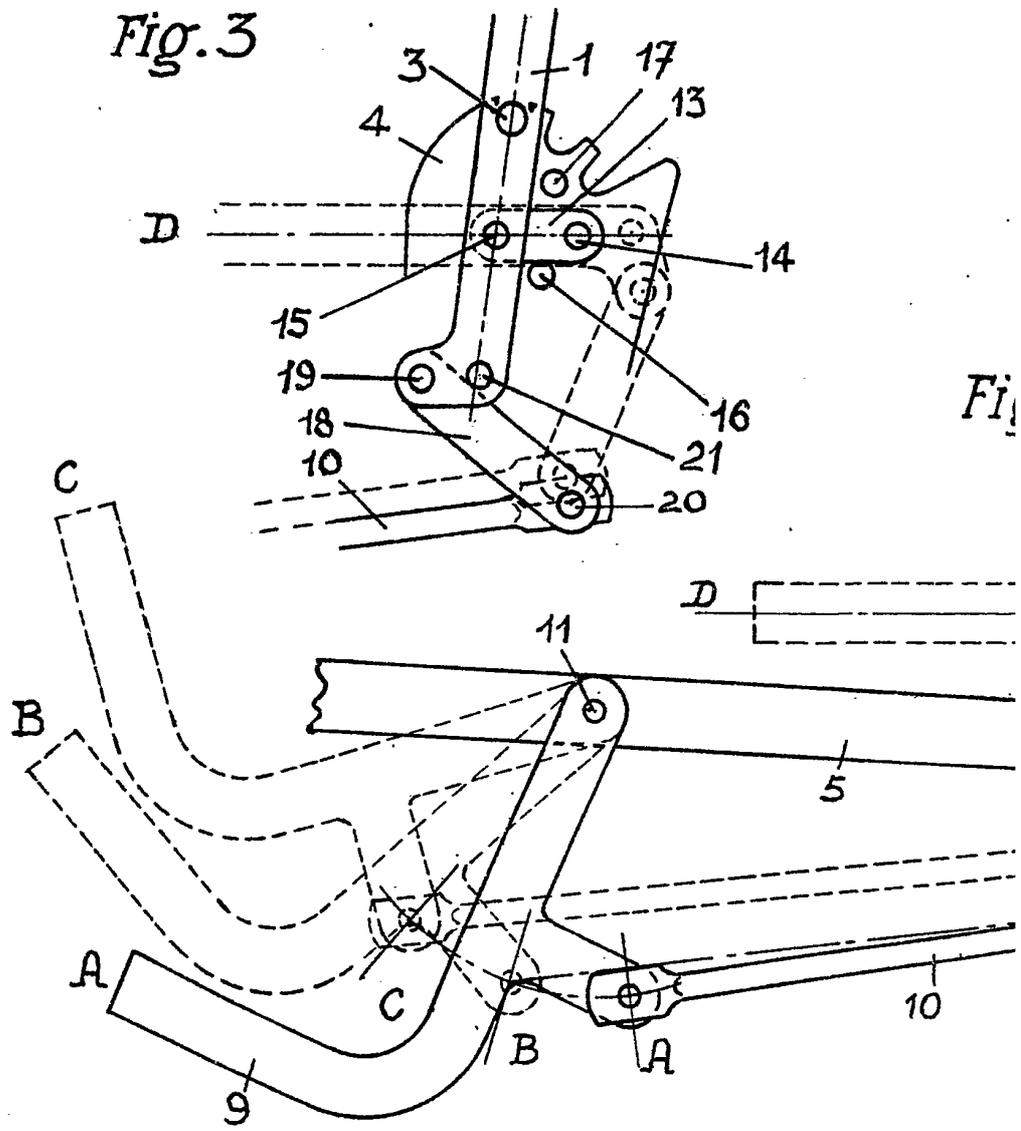


Fig.

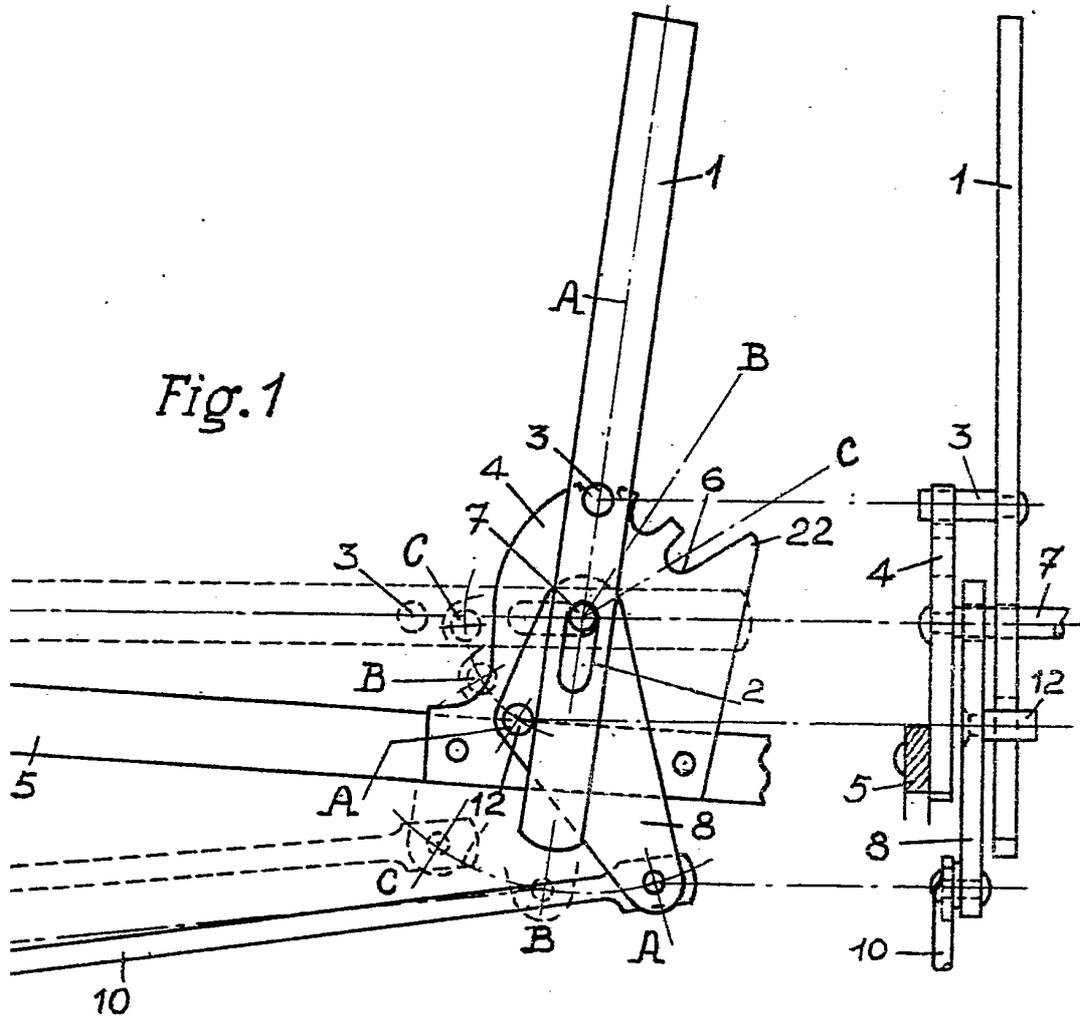


Fig. 1

Fig. 2